



DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNE DE SAINT-PYTHON

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du lundi 17 juin 2024 à 18 h 30

Salle de la Mairie

Date de la convocation : 12/06/2024

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Nombre de procurations : 2

Nombre d'absents (ou excusés) : 2

Membres présents : FLAMENGT Georges – LANZOTTI Jocelyne – BLAS Joël – LECLERCQ Pascale (a procuration pour PAVOT Marijke) - PETIT Bruno – BLAS Laurent - BOUDOUX Pascal - LAUDE Philippe - KEHL Valérie - HUBINET Sophie – LASEMILLANTE Sophie - DEMORY Michaël (a procuration pour BURY Grégory) – LEFEBVRE Frédérique

Membres excusés : PAVOT Marijke (donne procuration à LECLERCQ Pascale) - BURY Grégory (donne procuration à DEMORY Michaël)

Membres absents :

Président : FLAMENGT Georges

Secrétaire de séance : BLAS Joël

La lecture du compte rendu de la réunion du 21 mai 2024 n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

1. INFORMATIONS DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intention d'aliéner depuis la réunion du 21 mai dernier.

2. PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024

Membres du bureau

Président : FLAMENGT Georges

2 assesseurs a minima désignés par les candidats ou à défaut par le Maire parmi les élus ou les électeurs : LAUDE Philippe et DEMORY Michaël

Secrétaire : LECLERCQ Pascale

2 membres du bureau de vote devront siéger en permanence à la table de vote.

Dimanche 30 juin 2024

8 h 00 – 10 h 00	BLAS Laurent	DEMORY Michael	BURY Grégory
10 h 00- 12 h 00	BLAS Joël	KEHL Valérie	LASEMILLANTE Sophie
12 h 00 – 14 h 00	12 h – 13 h LAUDE Ph	HUBINET Sophie	LEFEBVRE Frédérique
	13 h – 14 h BOUDOUX P		
14 h 00 – 16 h 00	LECLERCQ Pascale	PETIT Bruno	MASCART Benoît
16 h 00 – 18 h 00	HUBINET Sophie	DEMORY Michaël	PAVOT Marijke

Dimanche 7 juillet 2024

8 h 00 – 10 h 00	BLAS Laurent	DEMORY Michaël	LEFEBVRE Frédérique
10 h 00- 12 h 00	BLAS Joël	KEHL Valérie	LASEMILLANTE Sophie
12 h 00 – 14 h 00	FLAMENGT Georges	LECLERCQ Pascale	12 h – 13 h LAUDE Ph
			13 h – 14 h BOUDOUX P
14 h 00 – 16 h 00	LECLERCQ Pascale	PETIT Bruno	MASCART Benoît
16 h 00 – 18 h 00	LAUDE Philippe	DEMORY Michaël	PAVOT Marijke

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le service de gestion comptable de Caudry a effectué une mise à jour des emprunts de St Python sur Hélios (portail de la Direction Générale des Finances Publiques).

Il a été constaté un capital restant dû négatif de 201.04 € sur un emprunt soldé depuis 2017. Cela s'explique par les caractéristiques de cet emprunt qui a été contracté à taux variable.

Afin de remédier à cette anomalie comptable, une décision modificative est nécessaire afin d'établir un titre de 201.04 € au compte 1641 en investissement et un mandat de la même somme au compte 65888 en fonctionnement.

Il propose donc de prendre cette décision budgétaire modificative en ce sens en maintenant l'équilibre du budget :

- En recettes d'investissement au compte 1641 « Emprunts en euros » : + 201.04 €
- En recette d'investissement au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » :
- 201.04 €
- En dépenses de fonctionnement au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »
- 201.04 €
- En dépenses de fonctionnement au compte 65888 « Autres charges diverses de gestion courante » : + 201.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les modifications ci-dessus à l'unanimité.

4. TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE A COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas augmenté depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil Municipal décide d'entériner les arbitrages de la commission des écoles et du périscolaire réunie à plusieurs reprises afin de déterminer les tarifs à appliquer à la rentrée de septembre 2024.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles et d'appliquer les grilles tarifaires définies ci-après à compter de l'année scolaire 2024-2025.

Participation des familles pour ALSH (matin et soir)

- ✓ QF inférieur ou égal à 900.00 € : 1.00 € pour le matin et 1.00 € pour le soir
- ✓ QF entre 901.00 € et 1 400.00 € : 1.50 € pour le matin et 1.50 € pour le soir
- ✓ QF supérieur ou égal à 1 401.00 € : 2.00 € pour le matin et 2.00 € pour le soir
- ✓ 2.00 € par jour en plus en cas de dépassement des horaires du soir impartis.

5. QUESTIONS DIVERSES

➤ Madame LANZOTTI Jocelyne

- Commission d'attribution logements du 5 juin 2024 : Madame LANZOTTI fait part au Conseil Municipal des arbitrages de la commission d'attribution du 5 juin dernier en ce qui concerne le lotissement « Les Arches du Moulin ». Les deux derniers logements ont été attribués. 9 locataires prendront possession de leur logement le 24 juin prochain et 8 autres le 27 juin.
Elle informe également le Conseil que deux réunions ont lieu en mairie ces 18 et 19 juin avec Partenord et les locataires concernés pour la signature des contrats de location. Une autre réunion aura lieu le 28 juin 2024 afin d'entériner le règlement relatif au « bien vivre ensemble ».

➤ **Monsieur BLAS Laurent**

- Conseil d'école : Monsieur BLAS informe l'Assemblée que le prochain conseil d'école aura lieu ce vendredi 21 juin 2024 à 17 h 30 à la salle Mitterrand.
- Course ELA : Elle aura lieu le vendredi 21 juin prochain à partir de 8 h 45. La course sera encadrée par un agent communal et un élu.

➤ **Monsieur BLAS Joël**

- Travaux salle polyvalente : Les travaux suivent leur cours. Un souci d'ouverture de porte est cependant survenu. Il est fortement envisagé de remplacer la porte posant problème.

➤ **Monsieur PETIT Bruno**

- Fête de la Musique : Monsieur PETIT rappelle la fête de la musique ce jeudi 20 juin 2024 à 18 h 00 à la salle Mitterrand.
- Réunion commission des fêtes et APA : Une réunion aura lieu le 26 juin prochain à 18 h 00 afin de préparer la fête des Culs de Caudron de septembre.

➤ **Monsieur LAUDE Philippe**

- Consommation électrique vestiaires : Monsieur LAUDE, chargé d'analyser les consommations électriques des bâtiments communaux, s'est aperçu que des appareils électriques devaient être débranchés dans les vestiaires car non utilisés, notamment le ballon d'eau chaude de l'ancien vestiaire. Les consommations devraient chuter. Une nouvelle analyse sera réalisée à réception des prochaines factures.

➤ **Monsieur BOUDOUX Pascal**

- Journal communal : Monsieur BOUDOUX donne connaissance du projet des « Echos municipaux » aux membres du Conseil Municipal afin de finaliser le contenu. La date de distribution sera fixée très prochainement.

➤ **Madame LECLERCQ Pascale**

- Source rue Joffre : Après renseignement pris auprès du service du cadastre, le passage appartenant à la commune qui mène à la source située sur un terrain privé peut être vendu. Cependant, ce passage est grevé d'une servitude qui ne peut être levée. La source appartient au propriétaire du terrain sur laquelle elle se trouve. Si toutefois ce passage n'était pas vendu, la commune devrait clôturer en limite de propriété et assurer l'entretien.
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : La CCID s'est réunie et a dressé la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile. En effet, la dernière liste connue date de 1972. La CCID n'ayant qu'un rôle consultatif, un représentant de l'administration se déplacera en mairie le 18 octobre 2024 à 9 h 30 afin d'amender et valider la proposition de locaux de référence. S'ils sont validés, les changements apportés s'appliqueront sur les bases d'imposition de 2025.

➤ **Madame KEHL Valérie**

- Centre de loisirs de juillet 2024 : Madame KEHL relate une nouvelle fois les difficultés rencontrées avec la Communauté de communes du Pays Solesmois pour l'organisation de l'accueil de loisirs de juillet à St Python. Aucune réunion préalable en dépit de maintes demandes.
L'état des lieux d'entrée sera effectué le vendredi 5 juillet 2024 à 18 h 00.

➤ **Monsieur le Maire**

- Suivi des subventions : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du versement du solde de la subvention FIPD (Etat) pour la vidéosurveillance, soit 4 774.00 € (subvention de 8 209.00 €).
- Tarifs restaurant scolaire à compter de février 2025 : La convention « cantine à 1 € » avec l'Etat arrivera à échéance le 7 février 2025. Selon l'orientation qui sera prise par le gouvernement, les tarifs du restaurant scolaires seront réétudiés. Le prix du repas ne pourra cependant être inférieur à 4.00 €. Une note sera rédigée à l'attention des familles.
- Lotissement rue Victor Hugo : Un rendez-vous a eu lieu le 29 mai dernier avec Monsieur RAMMAERT, développeur foncier de la Société NOVALYS de DURY (Somme), concernant les terrains à bâtir rue Victor Hugo. Cette société serait intéressée par l'achat de ces parcelles, au prix fixé par le Conseil par délibération N°18 en date du 7 mars 2023, pour construire des habitations destinées à la location dont les loyers seraient encadrés. Il s'agirait d'un lotissement de 30 logements, dotés d'un garage et d'une place de stationnement, dont 20 maisons (12 T4 et 8 T5) et 10 logements en semi-collectif (rez de chaussée + 1 étage + combles – 2 T2, 6 T3 et 2 T4). Le projet, qui est actuellement attendu, sera présenté aux membres du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.
Monsieur le Maire demande un accord de principe sur ce projet aux membres du Conseil Municipal afin de continuer les démarches nécessaires (plans, demandes d'autorisation d'urbanisme etc...). Le Conseil Municipal donne son accord de principe à 9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.
- Proposition parc éolien : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu Madame QUEVAL, Responsable des nouveaux projets éoliens dans les Hauts de France de la Société RWE Renouvelables France de CLICHY (Hauts de Seine) le 12 juin dernier. Cette société propose l'installation de 5 éoliennes. La commune dispose d'une zone propice à l'étude de ce projet.
Leurs engagements sont les suivants :
 - Lien étroit avec les élus : le Conseil Municipal est intégré tout au long du développement du projet.
 - Concertation approfondie : une démarche de concertation avec les habitants est organisée dans toutes les étapes du développement de projet.
 - Financement participatif : Il y a possibilité de mettre en place le co-financement citoyen avec des plateformes de financement participatif.
 - Convention de mise à disposition et promesse de bail emphytéotique (41 ans) en cas d'utilisation de parcelles communales : Une indemnité annuelle de 12 000 € par éolienne et/ou 5 000 € pour un poste de livraison est versée à la commune si celle-ci est propriétaire d'une des parcelles concernées par le projet.

- Servitude de passage des câbles et utilisation des chemins ruraux : Une indemnité annuelle de 3 000 € par éolienne est versée si la commune est en charge de la gestion des chemins ruraux sur la zone de projet.

Principaux avantages :

- Retombées pour les riverains : mesures d'évitement, de réduction et de compensation vis-à-vis du cadre de vie et de la biodiversité (aménagement paysager, amélioration du cadre de vie (ex prise en charge d'une partie des travaux de rénovation énergétique), préservation de la biodiversité, restauration écologique) – Création d'activité économique locale – Aide Renouvelable aux Particuliers (ARP) pour travaux ou achats en lien avec les économies d'énergie (50 % de 200 € à 2 000 € - 40 % de 2 001 € à 5 000 € - 30 % pour 5 001 € dans la limite de 3 000 €) – Offre de fourniture d'électricité verte et moins chère (contrat de 5 ans - Fournisseur d'électricité choisi par RWE – Réduction tarifaire indexée sur la puissance du parc (20 € par mégawatt (MW) installé) plafonnée à 50 % de la facture annuelle – Fonds de dotation régionaux RWE (versement de 2 000 € par MW) : les acteurs du territoire peuvent candidater à un appel à projets annuel pour faire financer des projets en lien avec la sauvegarde du patrimoine local, la préservation de la biodiversité, la transition énergétique locale.
- Retombées économiques : retombées fiscales annuelles (IFER et TFPB : entre 54 700 € et 67 200 € selon le type d'éoliennes) – Conventions et loyers (voir indemnités annuelles ci-dessus).

Trois zones ont été déterminées par le développeur RWE sur la carte ci-annexée. Les membres du Conseil Municipal donne leur accord de principe sur la zone N°3 à 14 voix pour et 1 voix contre mais sont en majorité contre sur les zones 1 et 2.

- Futurs projets : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se projeter jusqu'à la fin du mandat et au-delà.

Il informe l'Assemblée qu'en ce qui concerne l'installation d'un City Park, qui est prévue au programme électoral 2020-2026, il se rendra à Manières ce 19 juin avec Monsieur Grégory BURY afin de rencontrer le Maire et visiter cet équipement.

Le centre bourg est également au cœur des débats. Des solutions devront être étudiées pour augmenter la capacité de stationnement.

- Affranchissement du courrier : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la machine à affranchir actuelle de la Société QUADIENT ne sera bientôt plus homologuée. Cette machine a un coût de location annuel de 750.97 € TTC révisable (consommables : 286.80 € TTC par an). Il a reçu une proposition pour une machine moins coûteuse de la part de la Société Doc'up pour une location annuelle de 430.80 € TTC fixe (consommables : 234.00 € TTC par an).

Cependant, Madame COTELLE, Conseillère clientèle professionnelle de la Poste Cambrai-Caudry reçue par Mesdames LANZOTTI et LECLERCQ, propose la solution « Affranchigo » qui consiste à placer le courrier de la mairie non affranchi dans une sacoche prévue à cet effet, prélevée par le facteur ou la factrice. Le courrier est ensuite affranchi et acheminé par la Poste. Ce service coûte 55.80 € TTC par mois hors affranchissement.

Le tarif des affranchissements reste le même dans les deux cas.

Délibération

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°57/2013 du 1^{er} octobre 2013 par laquelle le contrat de la machine à affranchir a été renouvelé.

Ce contrat, conclu pour 3 ans et renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an, arrive à échéance le 22 octobre 2024.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de location qu'il a reçue de la Société Doc'up. Le montant annuel de location s'élève à 300.00 € HT plus 59.00 € HT par an pour les mises à jour. Le loyer annuel reste fixe pendant 5 ans. Le montant annuel de location de notre prestataire actuel s'élève à 625.81 € HT et est révisable chaque année.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- L'autorise à signer le contrat de location de la machine à affranchir ci-après détaillé :
 - ✓ Machine à affranchir FP MINI conforme aux normes de la Poste et à la norme TpMAc (très petite machine à affranchir connectée) – Ecran couleur, tactile, impression jet d'encre, balance intégrée S2 (plateau de pesée de 2 kg) – Plis jusqu'à 6 mm d'épaisseur ;
 - ✓ Contrat conclu pour une durée de 5 ans puis renouvelable par tacite reconduction de 1 an, qui pourra être dénoncé par lettre recommandée avec AR 3 mois avant la date d'expiration.
 - ✓ Montant annuel pour location et maintenance : 300.00 € H.T. soit 360.00 € TTC fixe + Mises à jour pour 59.00 € HT soit 70.80 € TTC fixe.
- Inauguration salle polyvalente : Monsieur le Maire propose d'organiser l'inauguration de la salle polyvalente en même temps que la cérémonie des vœux. Le vendredi 31 janvier 2025, après les cérémonies des vœux organisées par les autres communes, semble approprié eu égard à la disponibilité des invités et des personnalités.
- Réflexion sur tarifs de location, nettoyage, énergie : Une réunion de la commission des fêtes aura lieu en septembre afin de définir un nouveau règlement de location de cette salle entièrement rénovée.
- Fêtes de l'école et du Centre de Loisirs : Le podium sera mis à disposition de l'APE à l'occasion de la fête de l'école et celle du Centre de Loisirs. La hauteur de plancher ne devra néanmoins pas excéder 40 cm afin d'éviter le passage d'un bureau de contrôle qui est obligatoire au-delà. La présence des membres de l'association des parents d'élève est requise.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 15 juillet 2024 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses débattues, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 15.

G. FLAMENGT

J. LANZOTTI

J. BLAS

P. LECLERCQ
A procuration pour PAVOT M.

B. PETIT

L. BLAS

M. PAVOT
Donne procuration à LECLERCQ P.

P. BOUDOUX

Ph. LAUDE

V. KEHL

S. HUBINET

S. LASEMILLANTE

M. DEMORY
A procuration pour BURY G.

G. BURY
Donne procuration à DEMORY M.

F. LEFEBVRE